Compte rendu réunion groupe de travail

Activité Physique Adaptée

26 janvier 2023

Pierre-Yves FARRUGIA commence la réunion en remerciant toutes les personnes présentes.

Tour de table de présentation :

- AOUCHICHE Hassina - Cardiologue à Cardiocéan
- BARBOTIN Gauthier - Médecin généraliste
- BETHERY Cécile - Psychomotricienne
- BRINAS Véronique - Masseur-kinésithérapeute
- CHAUVET Marie - Responsable de service - Direction Santé Publique et Accessibilité - Mairie La Rochelle
- COTTARD Guillaume - Masseur-kinésithérapeute
- DURAND Stéphanie - Responsable région Poitou-Charentes - Siel Bleu
- ENARD Gaël - Médecin généraliste
- ERNY Jean-Charles - Directeur des soins, de la qualité et de la gestion des risques - Centre SMR Richelieu
- EVENOU-COURTOIS Nathalie - Masseur-kinésithérapeute
- FARRUGIA Pierre-Yves - Masseur-kinésithérapeute et référent projet APA à la CPTS La Rochelle
- LECURU Christophe - Médecin généraliste
- LESPORT Julien - Enseignant en activité physique adaptée - centre médico sportif rochelais
- PINSONNEAU Romain - Médecin du sport
- RICHER Thibault - Masseur-kinésithérapeute
- SASSUS Delphine - Stagiaire à la direction santé publique et accessibilité de la ville de La Rochelle
- TAHET Incarnacion - Enseignante en activités physiques adaptées
- ZAMBONI Elodie - Coordinatrice CPTS La Rochelle

Pierre-Yves FARRUGIA explique que l'objectif de cette réunion est de trouver 4 ou 5 thématiques afin de créer des groupes de travail pour avancer sur ces thématiques.

Un diaporama est projeté pour la présentation du projet porté par la CPTS :

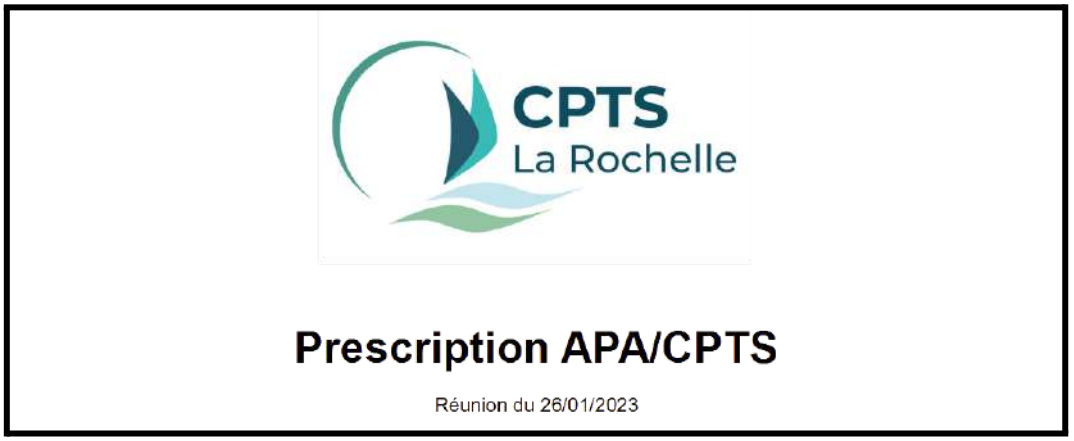

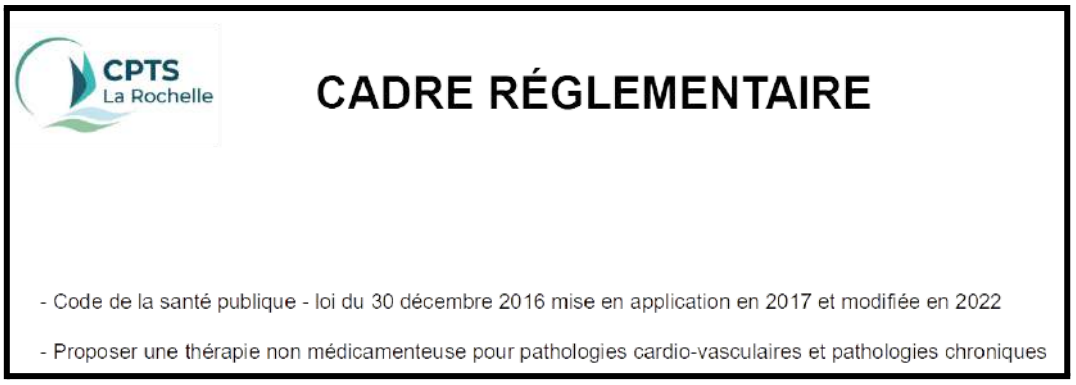

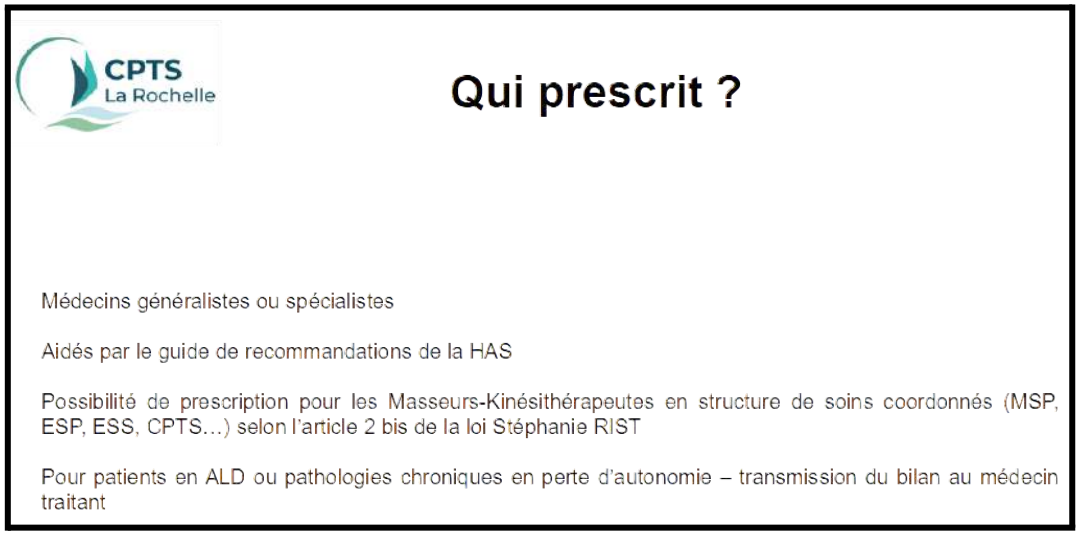

Pierre-Yves FARRUGIA explique que la loi Stéphanie RIST est actuellement étudiée par le Sénat.

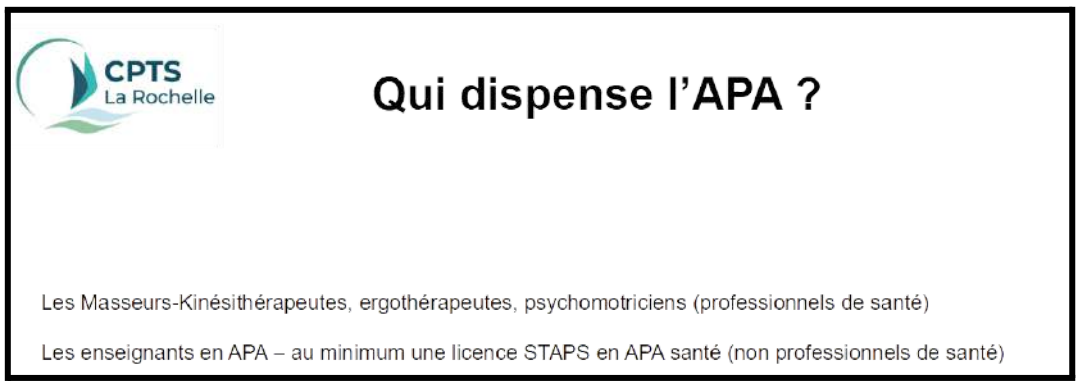

Pierre-Yves FARRUGIA fait une parenthèse : au sein de la CPTS, il n'existe pas de rivalité entre les professionnels. Les masseurs-kinésithérapeutes, les ergothérapeutes et les psychomotriciens ne seront pas en capacité, seuls, de dispenser l'activité physique adaptée à tous les bénéficiaires. L'objectif de ce projet et de cette réunion est de voir quelle place chacun peut avoir dans ce programme pour que ça fonctionne bien et que ce soit bien coordonné.

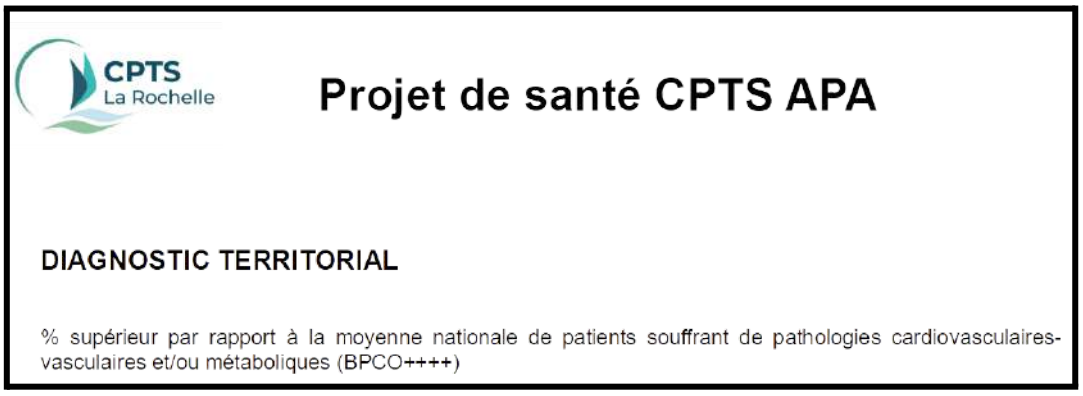

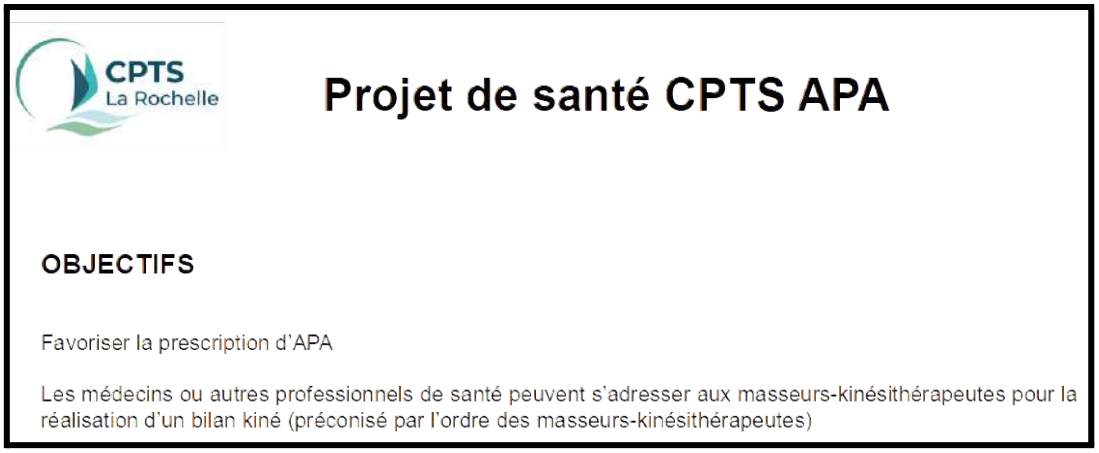

Il est souligné que l'URPS médecin affirme que les médecins ne prescrivent pas ou pas assez d'activité physique adaptée. Plusieurs raisons à cela : soit ce n'est pas leur truc, soit ils n'ont pas la connaissance, soit ils n'ont pas le temps.

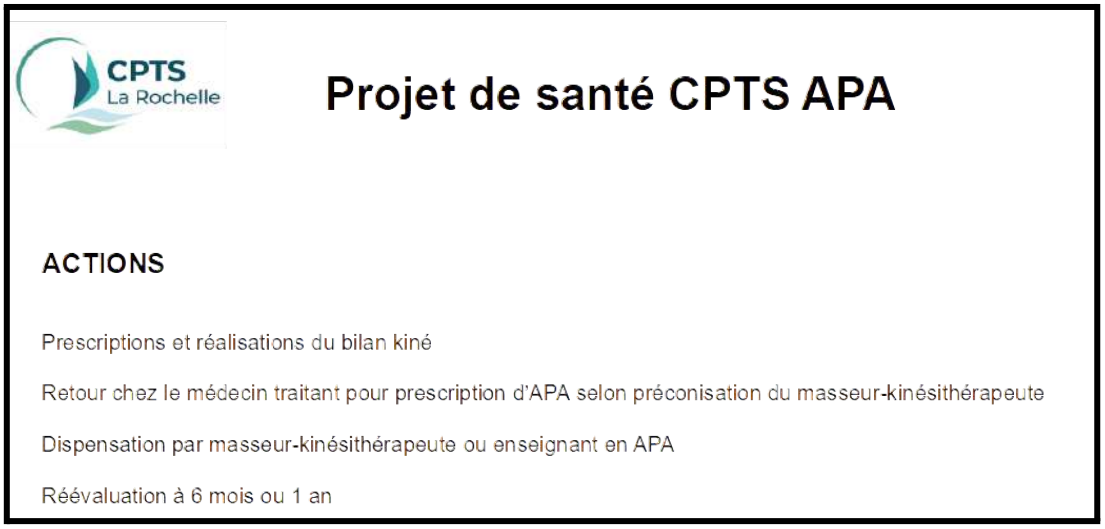

Pierre-Yves FARRUGIA explique qu'il existe des textes qui encadrent ce projet. Après la réunion, le document de référence ci-dessous a été ajouté au compte-rendu:

Annexe 11-7-2

Version en vigueur depuis le 01 mars 2017

Pour les patients présentant des limitations fonctionnelles sévères telles que qualifiées par le médecin prescripteur en référence à l'annexe 11-7-2, seuls les professionnels de santé mentionnés au 1° de l'article D. 1172-2 sont habilités à leur dispenser des actes de rééducation ou une activité physique, adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical.

Création Décret n°2016-1990 du 30 décembre 2016 - art.

Annexe 11-7-2 : limitations classées comme sévères pour les patients porteurs d'affections de longue durée au regard des altérations fonctionnelles, sensorielles, cérébrales et du niveau de douleur ressentie mentionnée à l'article D.1172-3
1. Fonctions locomotrices

-Fonction neuromusculaire : Altération de la motricité et du tonus affectant la gestuelle et l'activité au quotidien
-Fonction ostéoarticulaire : Altération d'amplitude sur plusieurs articulations, affectant la gestuelle et l'activité au quotidien
-Endurance à l'effort : Fatigue invalidante dès le moindre mouvement
-Force : Ne peut vaincre la résistance pour plusieurs groupes musculaires
-Marche : Distance parcourue inférieure à 150 m
2. Fonctions cérébrales
-Fonctions cognitives : Mauvaise stratégie pour un mauvais résultat, échec
-Fonctions langagières : Empêche toute compréhension ou expression
-Anxiété/ Dépression : Présente des manifestations sévères d'anxiété et/ ou de dépression
3-Fonctions sensorielles et douleur
-Capacité visuelle : Vision ne permettant pas la lecture ni l'écriture. Circulation seul impossible dans un environnement non familier
-Capacité sensitive : Stimulations sensitives non perçues, non localisées
-Capacité auditive : Surdité profonde

-Capacités proprioceptives : Déséquilibres sans rééquilibrage. Chutes fréquentes lors des activités au quotidien
-Douleur : Douleur constante avec ou sans activité

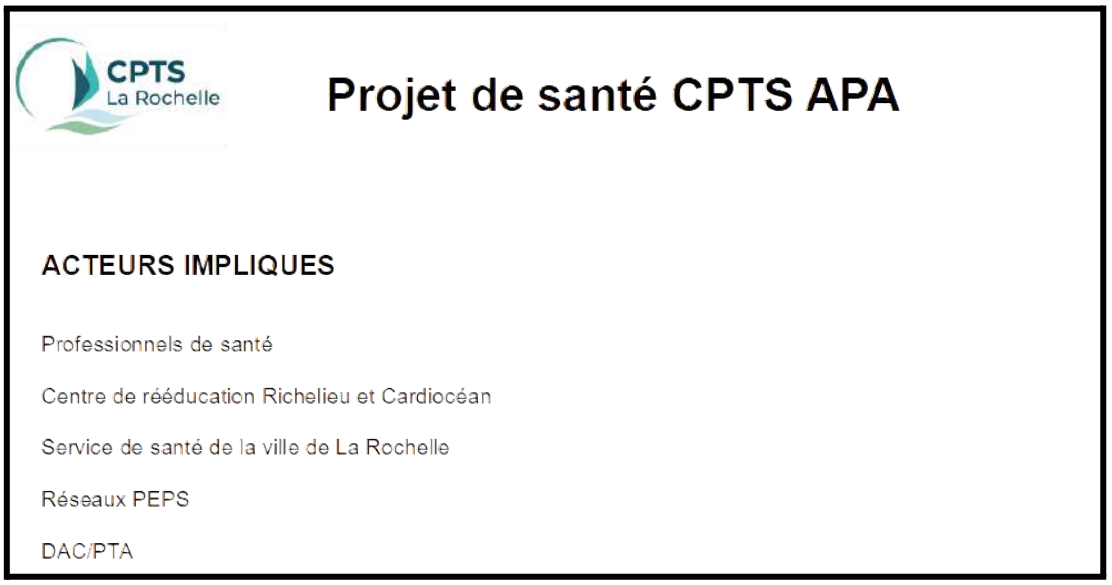

Les éducateurs en activité physique adaptée font bien évidemment partie des acteurs impliqués ainsi que toutes les maisons labellisées sport santé.

Pierre-Yves FARRUGIA rappelle que les acteurs qui pourront dispenser les séances d'APA devront rentrer dans le cadre légal expliqué plus tôt.

Il est rappelé que sur La Rochelle, il existe des zones où le public est plus concerné par les pathologies chroniques ou respiratoires. Il faut donc cibler un peu plus ces zones prioritaires. Il faudra également réfléchir à comment la CPTS pourra aider dans la prise en charge de l'APA car ce n'est pas remboursé par la Sécurité Sociale.

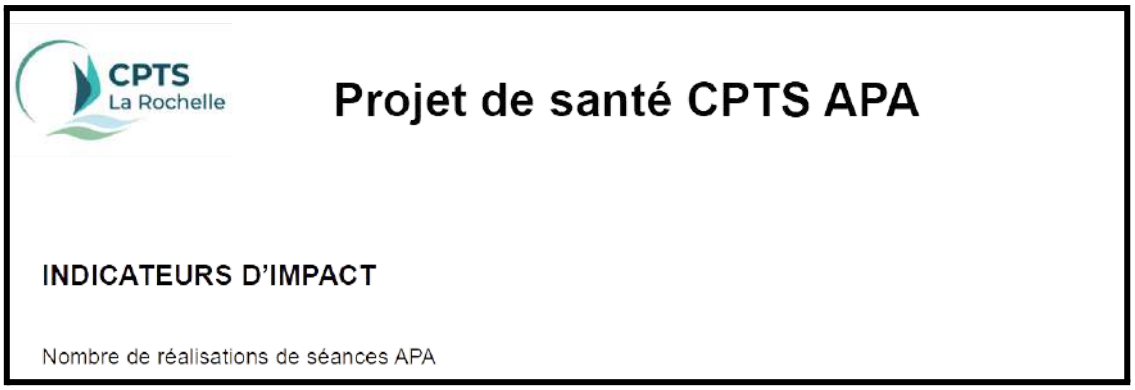

Marie CHAUVET prend ensuite la parole pour présenter le service santé de la mairie de La Rochelle :

- une vingtaine d'agents
- 3 grandes catégories de mission :
    - la vaccination de la population de plus de 6 ans pour les vaccins recommandés en France et centre de vaccination voyage (fièvre jaune)
    - le service communal d'hygiène et de santé qui gère notamment les problèmes de voisinage, d'insalubrité, de précarité
    - la promotion de la santé avec l'éducation à la santé, des actions de prévention, l'accès aux soins

C'est dans cette dernière catégorie qu'il a été développé un programme municipal d'activités physiques adaptées que Marie CHAUVET présente en s'appuyant sur le diaporama suivant :

Une commande politique

Sport santé => un projet politique du mandat

Dans un contexte favorable

→ Ville Santé depuis 2005, membre du GT Sport santé du RFVS

→ Ville active PNNS depuis 2010

→ Action CLS 2013-2022 (Développer un parcours sport santé en direction des personnes suivies pour des troubles psychiques et soins addicto)

→ Offre sportive existante en direction des publics fragilisés ou sédentaires (sport sénior, marche, sport au féminin, « Je sport de chez moi »...)

Réseau français **Villes-Santé**

larochelle.fr

LA ROCHELLE

OBJECTIFS DE LA VILLE DE LA ROCHELLE

- Construire une offre spécifique pour les Rochelais atteints de pathologies chroniques et affirmer le rôle de la ville comme promoteur de santé
- Valoriser l'activité physique comme un moyen de prévention et d'amélioration de la santé globale
- Permettre l'accès à la prévention par l'activité physique, notamment aux habitants les plus éloignés d'une pratique régulière
- Viser l'acquisition d'habitudes durables chez les participants

Réseau français **Villes-Santé**

larochelle.fr

LA ROCHELLE

LE PROGRAMME

- 2 séances d'activités physiques par semaine
- 1 consultation de diététique
- 1 consultation sur la motivation

À QUI S'ADRESSE LE PROGRAMME ?

- Adultes rochelais
- Sédentaires porteurs d'une maladie chronique
- Motivés pour reprendre ou débuter une activité physique régulière adaptée
- Soumis à des freins financiers qui pourraient limiter l'accès à la pratique sportive

Réseau français **Villes-Santé**

larochelle.fr

LA ROCHELLE

RÔLE DU MÉDECIN TRAITANT

1. Évaluer si l'état de santé de votre patient lui permet d'intégrer le programme.
2. Prescrire le programme La Rochelle Sport Santé, si vous le jugez bénéfique pour la santé de votre patient. Merci d'indiquer sur la prescription les informations suivantes :
   - Type(s) d'activité(s) préconisée(s) (endurance cardio-respiratoire, renforcement musculaire, souplesse, aptitudes neuromotrices ...)
   - Intensité et fréquence recommandées (faible, modérée ou élevée)
   - Restrictions éventuelles d'activités (par exemple : articulations à ne pas solliciter, efforts ou actions à ne pas réaliser, fréquence cardiaque à ne pas dépasser ...) complétées par le certificat d'absence de contre-indication à la pratique.

QUE SE PASSE-T-IL ENSUITE ?

1. Demander à votre patient de prendre contact avec la Direction des sports de la Ville par téléphone au 05 46 51 14 62 ou par mail : sports.animation.sportive@ville-larochelle.fr
2. Un rdv d'évaluation sera proposé au patient pour lui présenter le programme, évaluer sa condition physique et adapter au mieux les séances
3. L'éducateur sportif diplômé Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS) vous contactera pour valider l'inscription et les modalités de suivi
4. De septembre à juin, un suivi personnalisé régulier sera fait par l'éducateur sportif, et vous sera communiqué.

Réseau français **Villes-Santé**

larochelle.fr

LA ROCHELLE

ZOOM SUR LE SUIVI ASSURÉ

Suivi assuré par Romain BOHLAY, Éducateur sportif diplômé Activités Physiques Adaptées et Santé. Lors du 1er rdv d'évaluation, puis au cours des rdv de suivi, le patient participera à différents tests destinés à évaluer l'impact de l'activité physique et à adapter sa pratique.

Condition physique

- Endurance - 6 minutes de marche
- Équilibre - appui unipodal (Hurvitz and al.)
- Souplesse - flexion du tronc (test de Schöber)
- Mobilité scapulo-humérale - Back Scratch Test (Rikli & Jones)
- Force musculaire membres supérieurs - mesure force de préhension
- Force musculaire membres inférieurs - test du lever de chaise 30"

Questionnaires (optionnels)

- Motivation - travaux de Proschaska et DiClemente
- Qualité de vie - échelle de Grosbois
- Niveau Global d'activité physique - test RPAQ sur l'activité physique récente
- Environnement psycho-social - Score Epices

Modalités de suivi et de retour de l'information :

- Mails de suivi à destination du médecin prescripteur
- Fiches de suivi des séances et des comportements favorables à la santé (recommandation d'activités physiques et diminution de la sédentarité) à destination des éducateurs et du bénéficiaire.

Réseau français Villes-Santé

larochelle.fr

LA ROCHELLE

Moyens mobilisés

- **Budget 2021 = 14 000 €**
  - matériel individuel,
  - entretiens diététiques et motivationnels
  - 40% ETP éducateur sportif Activités Physiques Adaptées et Santé
- **24 rochelais**
  - répartis en 2 groupes

→ Diffusion des flyers / relais d'info aux publics cibles par le CCAS de La Rochelle, les centres sociaux et la Médiatrice santé,
→ Visio en soirée, invitation relayée par la CPAM (septembre 2021)
→ Distribution des plaquettes dans les cabinets médicaux (début octobre 2021)
→ Réunion d'info MPS Villeneuve (fin 2021)
→ Communication dans La Rochelle, le journal

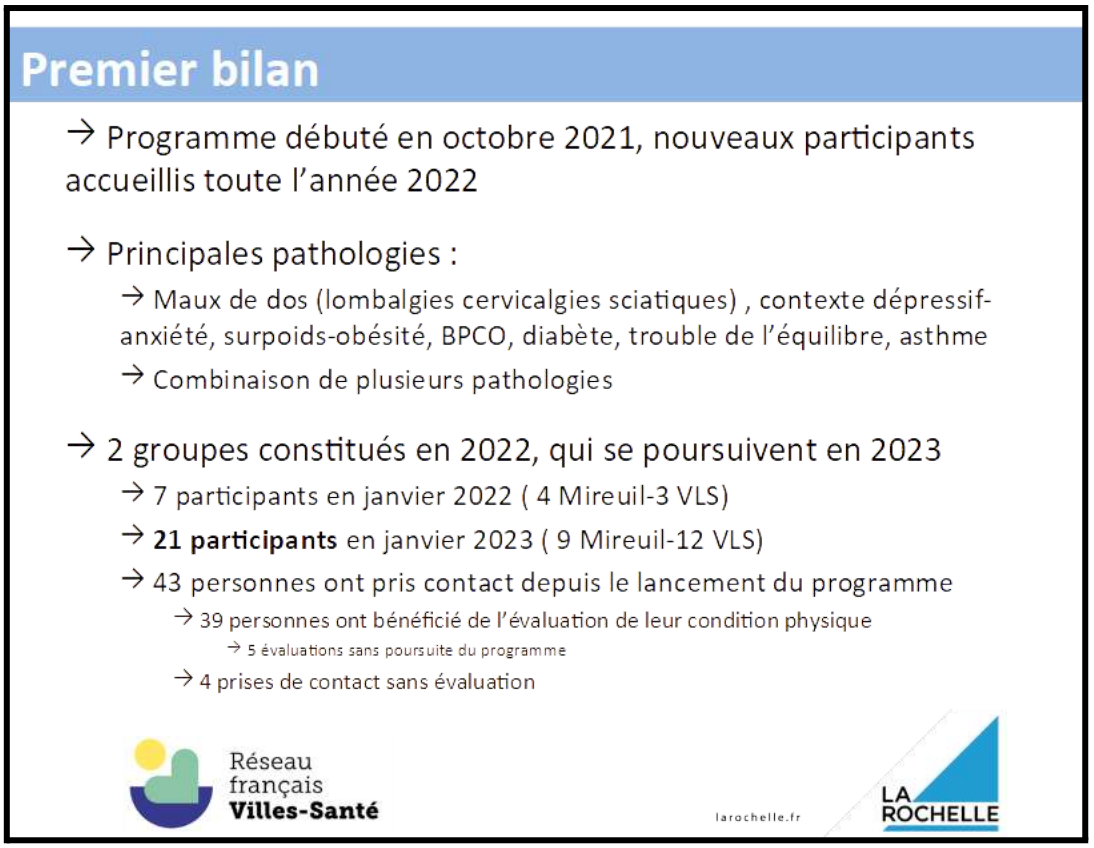

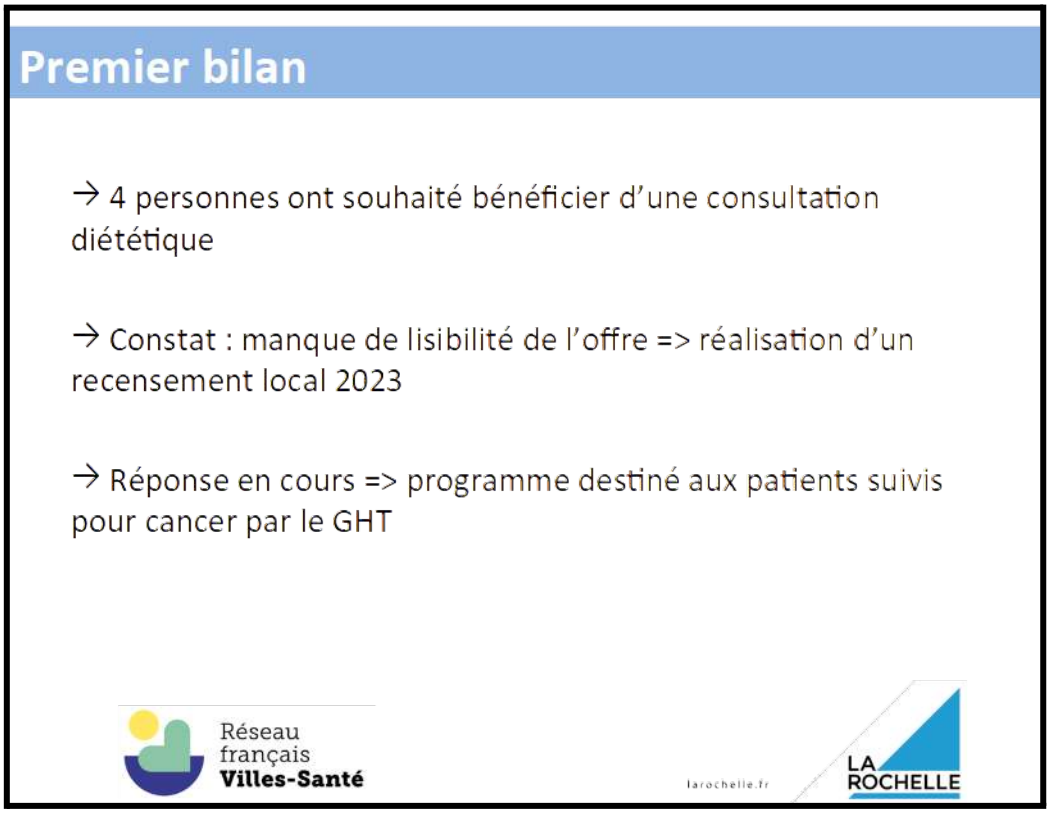

Marie CHAUVET donne aux personnes présentes le flyer distribué aux médecins de La Rochelle ainsi que la liste établie par la ville de La Rochelle recensant l'offre sport-santé. Elle indique que cette liste n'est pas exhaustive du fait que les professionnels libéraux et les salles de sport n'y figurent pas.

Nouveau programme en projet

→ Demande des oncologues CH Lr
→ Projet de programme court (10 à12 semaines)
→ Coordination, locaux et moyens techniques : Ville
→ Evaluation, animation des séances : APAS Direction des sports

Pour qui ?
- patient résidant à La Rochelle uniquement
- patient suivi pour un cancer, quel que soit le type de cancer et le stade de la maladie
- personne majeure sans limite d'âge
- personne sédentaire, ne pratiquant pas déjà une activité physique

Quand ?
L'orientation vers le programme peut se faire en cours de traitement spécifique (traitement par voie intra veineuse, thérapie orale). Idéalement l'orientation se fait dès le début de la prise en charge.

Lancement souhaité février 2023

Suite à ces 2 présentations, le débat s'engage sur les freins qu'ils soient médicaux, psychologiques, du côté du prescripteur ou de celui du patient et plusieurs pistes de travail et de réflexion sont évoquées :

- Il faudrait dédier plus de temps au patient lors de la consultation car il a beaucoup de représentations, tout comme le médecin
- Est-ce que la non prise en charge financière des séances d'APA est un réel frein pour le patient ?
- Comment aider le médecin généraliste à entrer dans cette démarche et commencer à prescrire de l'APA ?
- Est-ce qu'en aidant le médecin généraliste en faisant le bilan par un masseur-kinésithérapeute l'aiderait à prescrire de l'APA ?
- La communication entre le professionnel de santé qui réalise le bilan et le médecin traitant doit être fluide dans le cadre de ce projet
- Il faudra recenser les structures qui proposent de l'APA pour ensuite communiquer les coordonnées aux prescripteurs
- Il faudra recenser les prescripteurs qui accepteraient de prescrire de l'APA
    - Voir avec le Dr GODEAU, président de la CME du centre hospitalier de La Rochelle, si les hospitaliers pourraient prescrire de l'APA.
- Est-ce qu'il peut être envisageable d'organiser une soirée à l'attention des prescripteurs APA pour leur donner le cadre ?
- Comment sensibiliser les patients à l'APA ? (Affiches, phrase d'accroche, parution d'un article dans le journal, sensibilisation lors de la journée sport-santé si elle existe etc)
    - Phrases d'accroche évoquées :
        - Mettez du mouvement dans votre journée
        - Et vous, vous faites quoi pour bouger ?
- Pour les structures telles que Cardiocéan ou Richelieu, comment orienter les patients lors de leurs sorties ?
- Faut-il inclure les sages-femmes au groupe de travail pour aborder le thème de l'incontinence urinaire ?
- Le point est remis sur le fait qu'un décret encadre ce projet

A l’issue de cette première rencontre, il est décidé qu’une prochaine réunion aura lieu avant l’été.